



## Révision n°1

### Pièce n°7a : Annexes sanitaires



# Département du Morbihan

## Commune de Missiriac

### Annexes sanitaires

#### L'alimentation en eau potable

La distribution de l'eau potable est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de la Basse Vallée de l'Oust (SIAEP BVO) qui regroupe 15 communes.

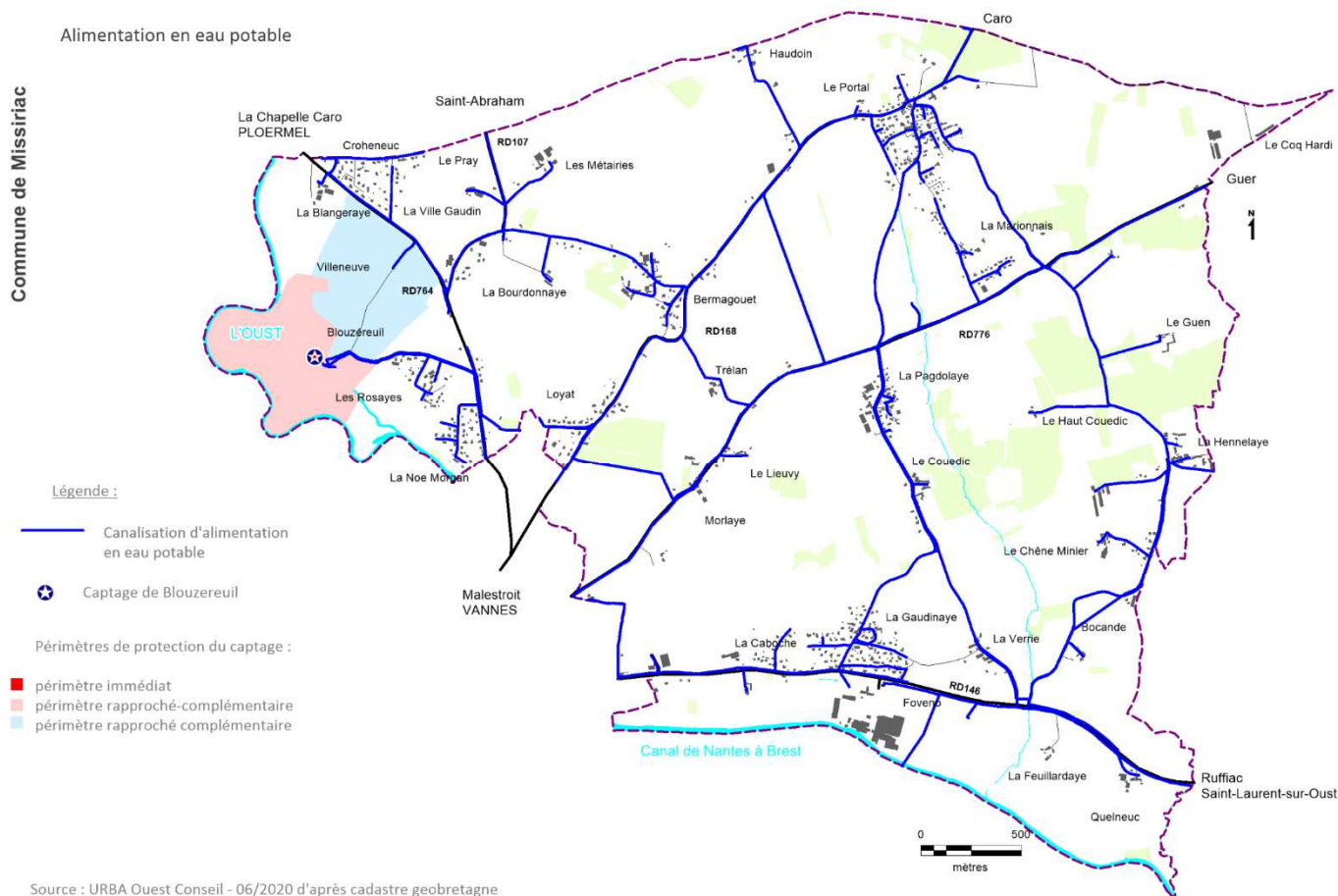
Il assure la production d'eau potable à partir de la station de pompage de « La Métairie de Bellé » située sur la commune de Saint-Congard et du captage de « Blouzèreuil » situé à Missiriac.

Le captage de Blouzèreuil dessert à la fois la commune de Malestroit et 4 villages sur Missiriac. Le captage de La Métairie de Bellé dessert le reste de la commune de Missiriac.

Un arrêté préfectoral détermine les périmètres de protection qui s'appliquent aux abords du captage de Blouzèreuil et les règles qui s'applique au sein de chacune de ces zones.

Le service de l'eau potable est exploité en affermage par la SAUR.

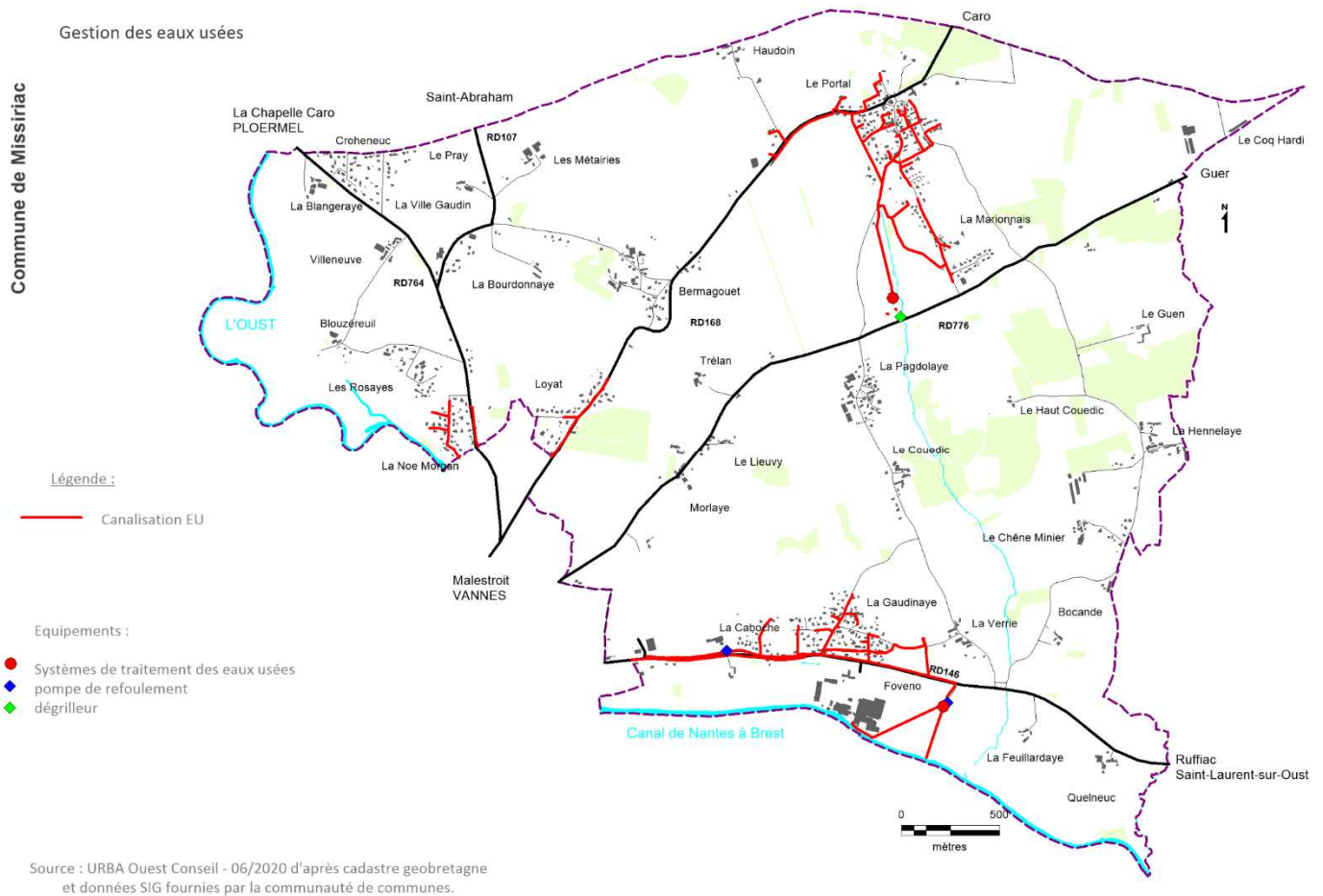
Le nombre d'abonnés sur le territoire est de 9 848 en 2018, (+ 1 % / 2017), soit 33 974 habitants pour une consommation moyenne de 104 l/j/hab.



### Assainissement collectif

La commune de Missiriac traite ses eaux usées via 2 stations différentes.

Les eaux usées de partie agglomérée de Missiriac sont traitées par une station de type lagunage 300 EH. Celles du secteur sud et de la Noe Morgan et Loyat, par une station de type Boues Activées de 47 200 EH.



#### Le site de la Marionnais :

Le site de traitement des eaux usées du Bourg est un équipement épuratoire de type lagunage. Il présente une capacité nominale de 300 EH (soit 18 Kg de DBO5/j et 45 m3/j).

Cet ouvrage a été mis en service en Juin 2000 et sa référence SANDRE est 0456133S0002.

Le rejet s'effectue dans le ruisseau du Couëdic. Le réseau de collecte des eaux usées du bourg est entièrement séparatif.

#### Le site de la Feuillardaye :

Le site de traitement des eaux usées implanté en partie Sud du territoire communal assure le traitement des eaux usées de Missiriac, Malestroit et Saint-Marcel. Outre les effluents urbains principalement en provenance de Malestroit et Saint-Marcel, cette station traite les eaux usées de la laiterie Entremont qui représentent environ 80% de la charge traitée sur la station.

Il est de type boues activées de capacité nominale de 47 200 EH (soit 2 830 kg/j de DBO5 et 3 220m3/j).

Cet ouvrage a été mis en service en 1983 et sa référence SANDRE est 0456133S0001.

Le rejet s'effectue dans l'Oust.

Le réseau de collecte des eaux usées développé sur les 3 communes est entièrement séparatif.

## Quelques chiffres ...

### Le site de traitement de La Feuillardaye: Synthèse

Exploitant	Régie : VOSA pour STEP SAUR pour réseau
Type de station	Boues activées
Date de mise en service	23/07/1983
Capacité nominale	47200 EH
Charge organique nominale Charge organique 2018 Taux de charge organique 2018	2 830 k/j DBO5 1 892 67%
Hydraulique / Capacité nominale Charge hydraulique 2018 Taux de charge hydraulique	3 071 m <sup>3</sup> /jour (dont 2400 laiterie / 671 domestique) 3 229 m <sup>3</sup> /jour 105%
Marge capacitaire estimée	3000
Nombre de branchement 2018	2 039
Milieu récepteur	Partie canalisée de l'Oust
Performances épuratoires	Bonnes performances Respect des normes fixées
Communes desservies	Missiriac, Malestroit Saint-Marcel
Type de réseaux	100% séparatif 3065 m gravitaire + 1600 m de refoulement
Remarques complémentaires	1 Schéma directeur en 2020

Source : EF Etudes – Etat initial de l'Environnement.

### Le site de traitement de La Marionnaise : Synthèse

Exploitant	Régie pour STEP SAUR pour réseau
Type de station	Lagunage
Date de mise en service	2000
Capacité nominale	300 EH
Charge organique nominale Charge organique 2018 Taux de charge organique 2018	18 k/j DBO5 6,6 36%
Hydraulique / Capacité nominale Charge hydraulique 2018 Taux de charge hydraulique	45 m <sup>3</sup> /jour Pas de suivi
Marge capacitaire estimée	180
Nombre de branchement 2018	110
Milieu récepteur	Le Couëdic, affluent de l'Oust
Performances épuratoires	Respect des normes
Communes desservies	Bourg Missiriac
Type de réseaux	100% séparatif et gravitaire
Remarques complémentaires	Problème important d'eaux parasites

Il ressort des bilans annuels 2019 des outils épuratoires, qu'ils sont tous les deux en bon état de fonctionnement, que leur taux de charge organique et hydraulique leur confère une marge capacitaire leur permettant d'accueillir les projets de développements du PLU.

Cette marge capacitaire est d'ailleurs corroborée par le Schéma Directeur 2020, qui montre toutefois, malgré le respect des normes de rejet fixées, des rejets qui ne permettent pas l'atteinte des objectifs de qualité du milieu récepteur, ni en situation actuelle, ni en situation de capacité nominale.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, le syndicat d'assainissement du Vallon d'Oust (VOSA), attentif à disposer d'installations épuratoires pérennes et conformes a décidé de mettre en œuvre les travaux utiles sur ce lagunage.

## Assainissement non collectif

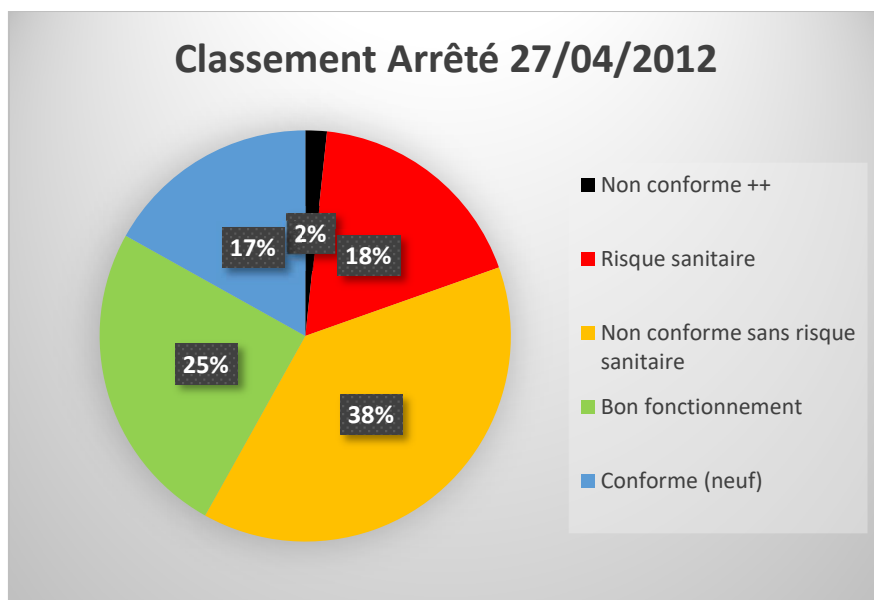
Depuis la loi sur l'eau (1992), la mise en place d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) s'est imposée aux collectivités, l'objectif étant la préservation de l'environnement. Ce service conseille les particuliers sur leur installation d'assainissement autonome existante ou future. Il veille également à contrôler que tout propriétaire respecte la réglementation en vigueur. Le SPANC est un service public de contrôle payant.

### *L'assainissement non collectif concerne toutes les habitations non raccordables au réseau collectif.*

La compétence assainissement non collectif sur Missiriac est assurée par Oust Brocéliande Communauté. Son service est exploité en régie.

### On recensait 296 installations au total sur Missiriac.

- 5 sont en absence total d'installation
- 53 sont non conformes avec risque sanitaire
- 114 sont non conformes sans risque sanitaire
- 74 sont en bon état de fonctionnement
- 50 ont été contrôlées conformes au moment de leur réalisation.



Source : Etat initial de l'environnement – Ef Etudes.

## Zonage d'assainissement des eaux usées

L'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, imposent aux communes de définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif, les zones d'assainissement non collectif.

Le zonage d'assainissement a pour objectif de définir pour chaque secteur construit ou constructible le type d'assainissement le mieux adapté (collectif ou non collectif) d'un point de vue technico économique. Ceci permet donc de définir une carte de zonage d'assainissement. Cette étude vise également à vérifier les capacités du sol, via une étude pédologique, à traiter les effluents domestiques dans les zones où l'assainissement collectif n'est pas envisageable.

Il en ressort ainsi une carte qui définit les zones où l'assainissement non collectif peut être réalisé par traitement par le sol avec infiltration et où il faut avoir recours à des filières par sol reconstitué et où l'infiltration n'est pas possible.

Cette carte permet donc de tenir compte dans l'élaboration du PLU, des zones qui ne permettent pas de réaliser un assainissement non collectif dans des conditions environnementales satisfaisantes. Ces zones pourraient ainsi ne pas être ouvertes à l'urbanisation s'il s'agit notamment de zones dépourvues d'assainissement collectif et où la nature des sols est incompatible avec des installations individuelles classiques.

***Sur la commune de Missiriac le zonage d'assainissement avait été délimité et approuvé le 3 juillet 2007.***

Le nouveau projet de PLU nécessite la mise à jour du zonage d'assainissement. En effet, ce dernier devra être compatible avec le projet de PLU. Il devra délimiter avec précision les secteurs qui relèveront de l'assainissement collectif et ceux qui relèveront de l'assainissement non collectif.

***La révision du zonage d'assainissement des eaux usées est en cours. Il est prévu de réaliser une enquête commune avec celle du PLU. La carte révisée du zonage d'assainissement sera réintégrée dans le dossier d'approbation.***

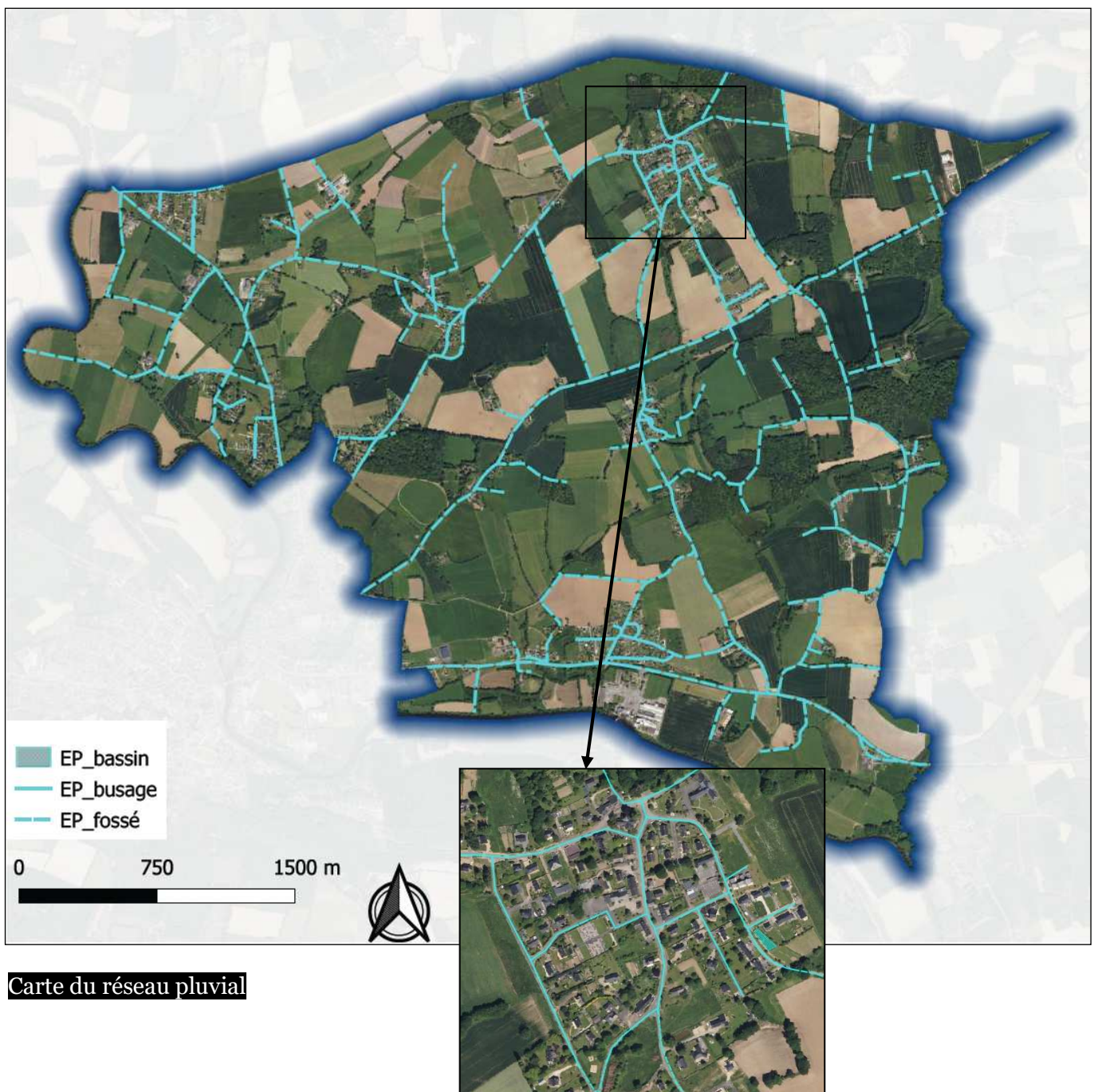
## Zonage d'assainissement des eaux pluviales

L'urbanisation modifie profondément les territoires et conduit à perturber le cycle naturel de l'eau. L'imperméabilisation des sols (toitures, voiries, parkings...) réduit l'infiltration de l'eau dans le sol et augmente ainsi le volume des eaux de ruissellement qui fait grossir les rivières. Les conséquences sont multiples : érosion des berges, crues plus brutales, ...

Les eaux de ruissellement sont parfois chargées de divers polluants tels que les métaux lourds, les hydrocarbures, ... Le mauvais fonctionnement des réseaux peut poser problème et entraîner le dysfonctionnement des stations d'épuration.

La loi sur l'eau précise la nécessité de maîtriser quantitativement et qualitativement les rejets d'eaux pluviales et aujourd'hui, dans les opérations d'aménagement, les coûts des infrastructures liées à l'eau pèsent lourdement dans le bilan final de l'opération.

Sur la commune de Missiriac, le centre bourg bénéficie d'un réseau de collecte des eaux pluviales du fait de sa desserte par un réseau de type séparatif. Au niveau de l'espace rural, les eaux pluviales sont généralement collectées soit par des fossés soit par les espaces naturels.



En application de l'article L.2224-10 du code des collectivités locales, les communes doivent délimiter les zones :

- où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,

- où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

En conséquence, la réalisation d'un schéma directeur assainissement « eaux pluviales » préalable est préconisée de préférence simultanément avec celle du schéma afférent aux eaux usées, en vue ...

... de l'analyse de la configuration et du fonctionnement actuel du système d'assainissement pluvial,

... de l'organisation optimale des extensions urbaines en matière de collecte, et en tant que de besoin,

... de la maîtrise quantitative et qualitative des eaux de ruissellement.

**Parallèlement à la révision du PLU, la commune de Missiriac a élaboré un schéma directeur des eaux pluviales. Ce dernier a été soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale.**

**Il est prévu de réaliser une enquête commune avec celle du PLU.**

## La gestion des déchets

Le ramassage des déchets et le traitement des déchets est assuré par de **L'Oust à Brocéliande Communauté**, communauté de communes qui résulte de la fusion de 3 anciennes communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Sur le territoire de l'ex. communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux à laquelle adhérait Missiriac, la collecte des ordures ménagères, emballages et journaux-magazines est réalisée en régie.

2 déchèteries à Ruffiac et à Sérent, récemment rénovées desservent le territoire ainsi qu'une plateforme de compostage et de broyage du bois. Une partie de l'évacuation des caissons est assurée en régie, l'autre est géré par un prestataire (Tribord).

### Modalités de collecte sur le secteur de Malestroit :

Les ordures ménagères et les emballages sont collectés en points de regroupement soit en bacs à roulettes, en conteneurs semi-enterrés ou enterrés de 5 000 L (*mis en place pour limiter l'impact visuel des bacs à roulettes dans les zones à forte densité de population ou à proximité de monuments classés*).

Les conteneurs sont différenciés par une couleur suivant leur usage : gris pour les ordures ménagères, jaunes pour les emballages, vert pour le verre.

### Tonnages collectés :

GISEMENT DE DECHETS GLOBAL 2019

Type de déchets	Tonnage	
Déchets issus de la collecte des ordures ménagères		
	EX-CCVOL	EX-CCPLG
Ordures Ménagères	3257	1896
Déchets issus de la collecte sélective		
Emballages	680	369
Verre	1503	
Journaux-magazines	418	
Sous Total collecte sélective	2970	
Déchets issus des déchèteries		
Déchèteries	7214	
Plateforme déchets verts	4060	
Sous Total déchèteries	11 274	
TOTAL	19 397	

### En 2019, un habitant du secteur de Malestroit a produit en moyenne ...

... 192 kg de déchets ménagers,

... 40 kg d'emballages,

... 15,5 kg de journaux et magazines,

... et 56 kg de verre.

Source : rapport annuel 2019.

## Evolution des tonnages depuis 2010 :

Evolution des quantités de déchets collectées, en tonnes et par catégorie de déchets, sur le territoire d'OBC entre 2010 et 2019 (en tonnes)

Flux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Verre	1 480	1 556	1 500	1 654	1 555	1 560	1 533	1 529	1 509	1503
JRM	772	800	730	716	489	653	653	519	411	418
Emballages	495	535	550	567	588	595	643	802	862	1049
OMR	5 999	5 967	5 991	5 848	5 980	5 907	5 723	5 621	5 195	5153

Source : rapport annuel 2019.

Globalement depuis 2015, le tonnage des déchets collectés a tendance réduire, notamment celui des ordures ménagères. A l'inverse le volume des emballages tend pour sa part à croître. On est passé de près de 600 tonnes en 2015 à plus de 1000 tonnes en 2019.

### Transfert et traitement

Les vidages des ordures ménagères et des emballages sont effectués au centre de transfert du SITTO MMI basé à Josselin dans la zone de La Rochette. Le transfert des déchets de Josselin à Pontivy ou au Rheu est pris en charge par le SITTO MMI.

Unité de traitement	Localisation	Exploitant	Filière de traitement	pourcentage
UVE de PONTIVY	Pontivy	CYCLERGIE	Incinération OM et vente vapeur	87%
Unité de tri mécano biologique SITA	GUELTAS	SUEZ	TMB	13%

Source : rapport annuel 2019.

Le tri des emballages est effectué par un prestataire de services : l'entreprise de PAPREC située au Rheu (35). Il effectue le tri et expédie les différents emballages vers les sociétés de valorisation suivantes :

Type d'activités	Déchets concernés	Localisation	Quantités de déchets recyclés en 2018 (incluant la Gacilly à compter de juillet 2018)*	Quantités de déchets recyclés en 2019*	
VALORPLAST	Recyclage	Flaconnages plastiques	France	110.128	235.737
SUEZ	Recyclage	Cartonnettes	France	186.634	320.112
SUEZ	Recyclage	Briques alimentaires 5.03	France	17.807	33.333
Guyot Environnement	Recyclage	Emballages Acier	France	36.954	48.753
Guyot Environnement	Recyclage	Emballages Aluminium	France	2.808	13.487
ST GOBAIN	Recyclage	Verre	Cognac	998	1324.94
PAPREC	Recyclage	Gros de Magasin	Allaire	28.952	73.537
CELLULOSES DE LA LOIRE et PAPREC	Recyclage	Papier	Allaire	303	417.98

NB : \*ce sont des tonnages expédiés vers les recycleurs, il peut inclure le tonnage en stock de l'année n-1 et le centre de tri peut aussi disposer d'un stock qu'il n'expédiera que l'année n+1.

Source : rapport annuel 2019.

### Déchèteries (en tonnes/an) :

Déchèteries	évolution des tonnages				
	2015	2016	2017	2018	2019
SERENT	3468	5697 (dont 3031 t de DV de la PF)	2331 (hors DV + bois)	2347 (hors DV+Bois)	2615(hors DV+Bois)
RUFFIAC	464	1008	549(hors DV + bois)	526 (hors DV+bois)	730(hors DV+Bois)
CARENTOIR	2855	3100	3322	3737	3869
tonnage total annuel	6787	9805	9287 (incluant la plateforme)	9 675 (incluant la plateforme)	11 274 (incluant la plateforme)

Source : rapport annuel 2019.



## Financement :

Le service Déchets est financé par le biais de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères fixée suivant le nombre de personnes vivant dans le foyer. Le recouvrement de la redevance déchèterie sera assuré par facturation émises périodiquement par la communauté de communes à l'intention des professionnels identifiés sur le site des déchèteries.

Tarifs annuels des ménages appliqués sur les communes du secteur de l'ex-CCVOL :

Foyer 1 personne	95 €
Foyer 2 personnes	142 €
Foyer 3 personnes et plus	167 €
Garde alternée d'enfants (garde reconnue)	Suppression du tarif
Résidences secondaires et gîtes	95 €
Chambres d'hôtes	95 €

Source : rapport annuel 2019.

## La défense incendie

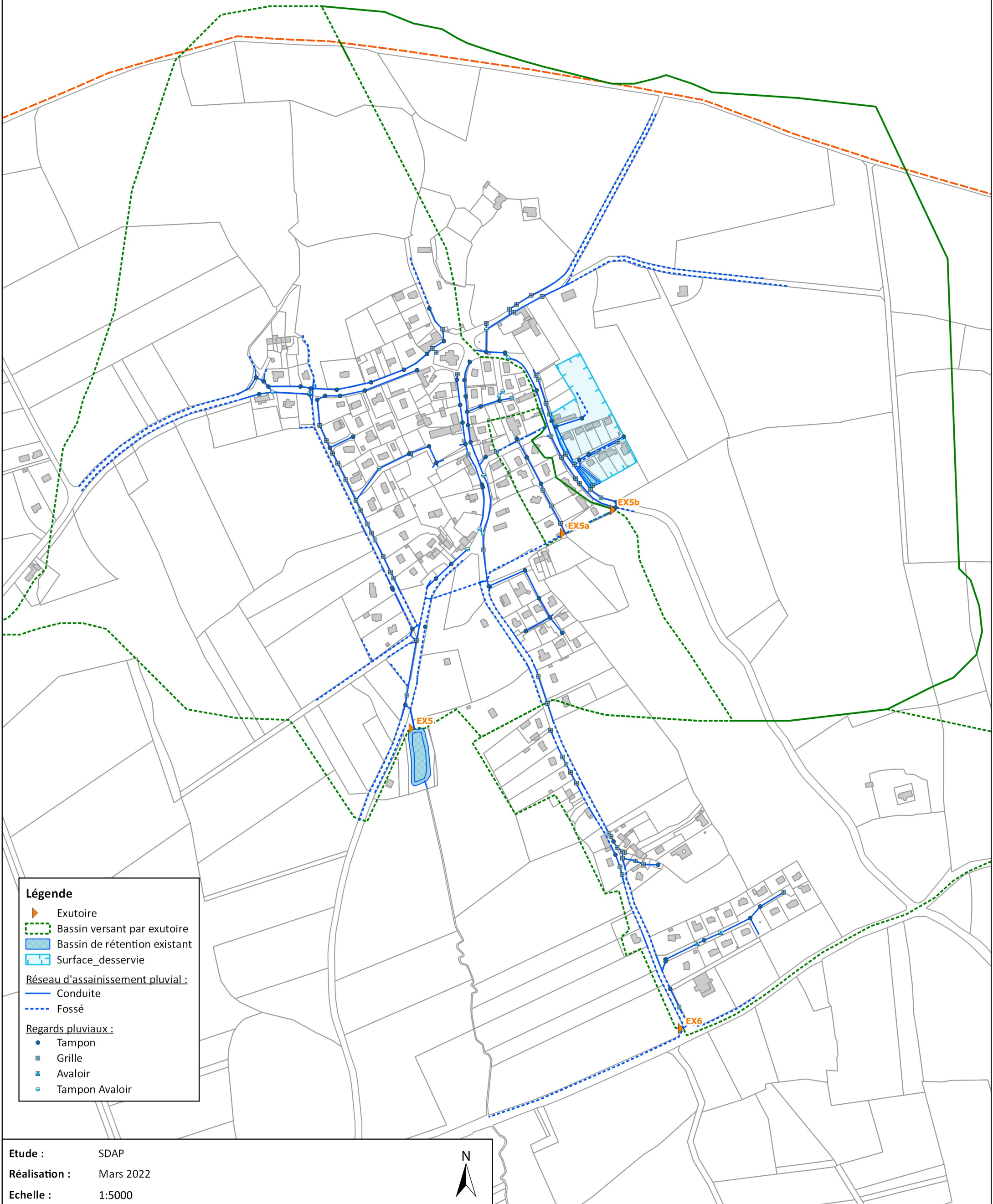
Résultats du contrôle effectué sur les différents poteaux incendie :

N°	Rue ou lieu-dit	Type	Diamètre canalisation	Pression au débit requis en bar à défaut à 30 m <sup>3</sup> /h	Débit maximum	Volume d'eau minimum disponible en m <sup>3</sup>	Débit sous 1 bar En m <sup>3</sup> / h
1	La Pointe	PI	80	10,3	30	3,1	Non précisé
2	Salle des sports	PI	100	5,1	60	1,1	Non précisé
3	Salle polyvalent	PI	100	6,5	60	3	Non précisé
4	Bourg	PI	100	5,9	60	2,7	Non précisé
5	Le Nelhouët	PI	100	5,2	60	2,5	Non précisé
6	La Hennelaye	PI	100	6,4	60	4,3	Non précisé
7	La Providence	PI	100	8,6	60	7	Non précisé
8	La Verrie	PI	100	12,3	60	11,3	Non précisé
9	Le Couédic	PI	100	7,8	60	5,5	Non précisé
10	La Pagdolaye	PI	100	6,7	60	4,1	Non précisé
11	Foveno / Usine	PI	100	12,4	60	11,7	Non précisé
12	Lotissement communal	PI	100	6	60	2	Non précisé

Source : SAUR arrêten°2020-03-02 relatif à la défense extérieure contre l'incendie.

**Rappel** : les normes actuellement en vigueur prévoient que soient déclarés conformes les PI et BI de diamètre 100 mm ayant la possibilité de délivrer un débit 60 m<sup>3</sup>/h à une pression de 1 bar pendant une durée minimale de 2 heures.

La Défense incendie est constitué de 12 PI, tous ont le débit requis.





**Légende**

- Exutoire
- Bassin versant par exutoire
- Bassin de rétention existant
- Surface\_desservie
- Réseau d'assainissement pluvial :**
  - Conduite
  - Fossé
- Regards pluviaux :**
  - Tampon
  - Grille
  - Avaloir
  - Tampon Avaloir


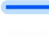


Etude : SDAP  
Réalisation : Mars 2022  
Echelle : 1:5000






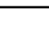
**Légende**

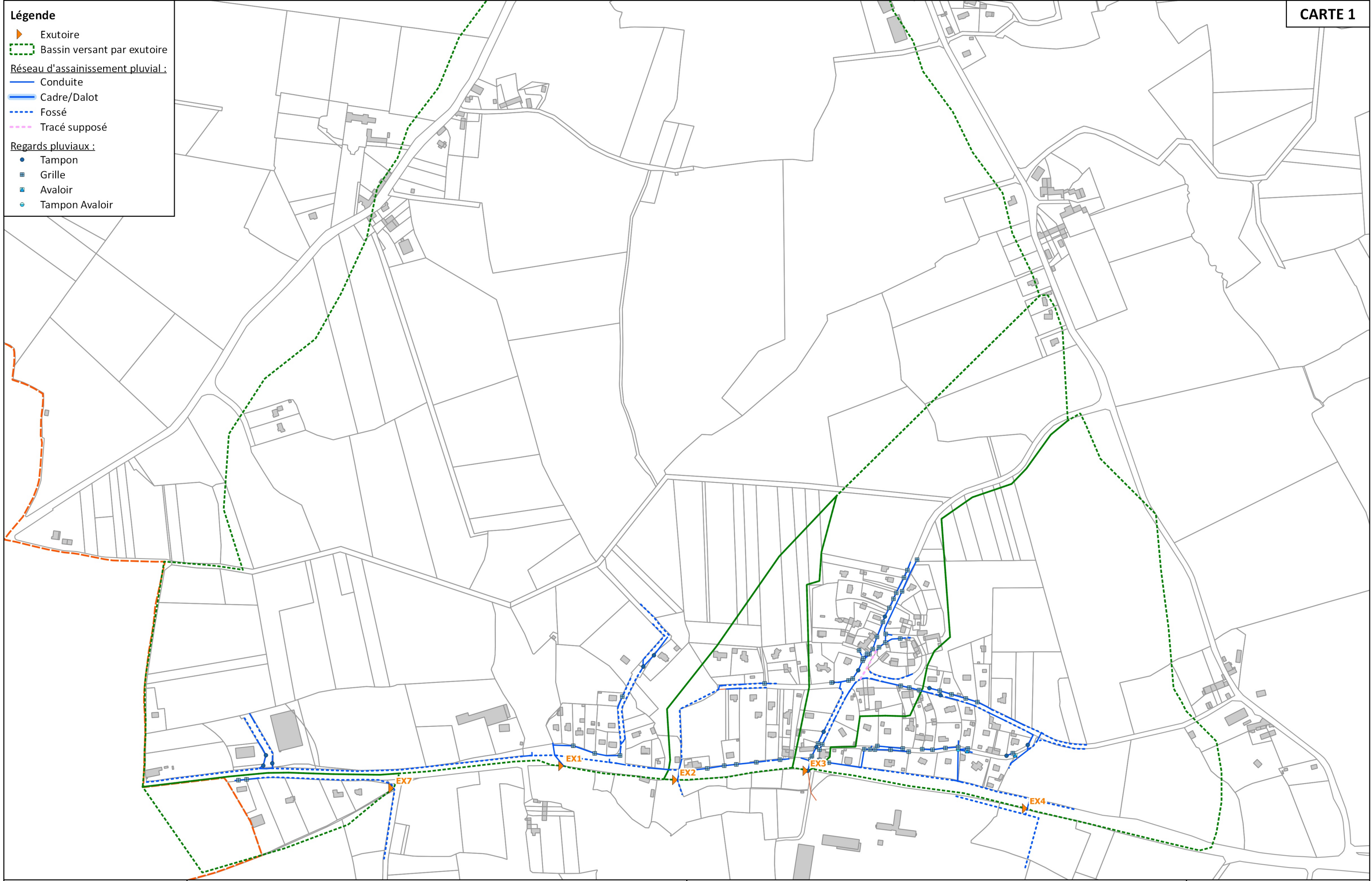
-  Exutoire
-  Bassin versant par exutoire

**Réseau d'assainissement pluvial :**

-  Conduite
-  Cadre/Dalot
-  Fossé
-  Tracé supposé

**Regards pluviaux :**

-  Tampon
-  Grille
-  Avaloir
-  Tampon Avaloir



Maître d'ouvrage :

Commune de  MISSIRIAC

**CARTE 1 : Plan général du réseau d'assainissement pluvial, des exutoires et des bassins versants**

*Plan n°2 : La Gaudinaye*

Etude : SDAP  
 Réalisation : Mars 2022  
 Echelle : 1:5500



 EF études

EF Etudes  
 4, rue Galilée  
 BP 4114  
 44341 BOUGUENNAIS  
 Tél : 02 51 70 67 50  
 Fax : 02 51 70 62 85

**PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

Zone rurale où l'imperméabilisation doit être limitée ( $Ci_{moyen}=0,2$ ) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés

Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (cf code couleur des Coef d'imp max) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés

Zone urbaine ou rurale où sont nécessaires des installations de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales

**Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter :**

Applicable à la parcelle en zone U et à toute la zone en zones AU, A et N

- $Ci_{global} = 20\%$
- $Ci_{max} = 40\%$
- $Ci_{max} = 50\%$
- $Ci_{max} = 60\%$
- $Ci_{max} = 85\%$
- $Ci_{max} = 100\%$

**MC1**  
S = 7,6 ha  
Qf = 23 L/s

Identifiant de la mesure compensatoire  
Surface desservie  
Débit de fuite

**Aménagement pour assurer la collecte des eaux pluviales :**

- Conduite à redimensionner
- Fossé à reprofiler
- Réseau à créer

**Ouvrages de stockage des eaux pluviales :**

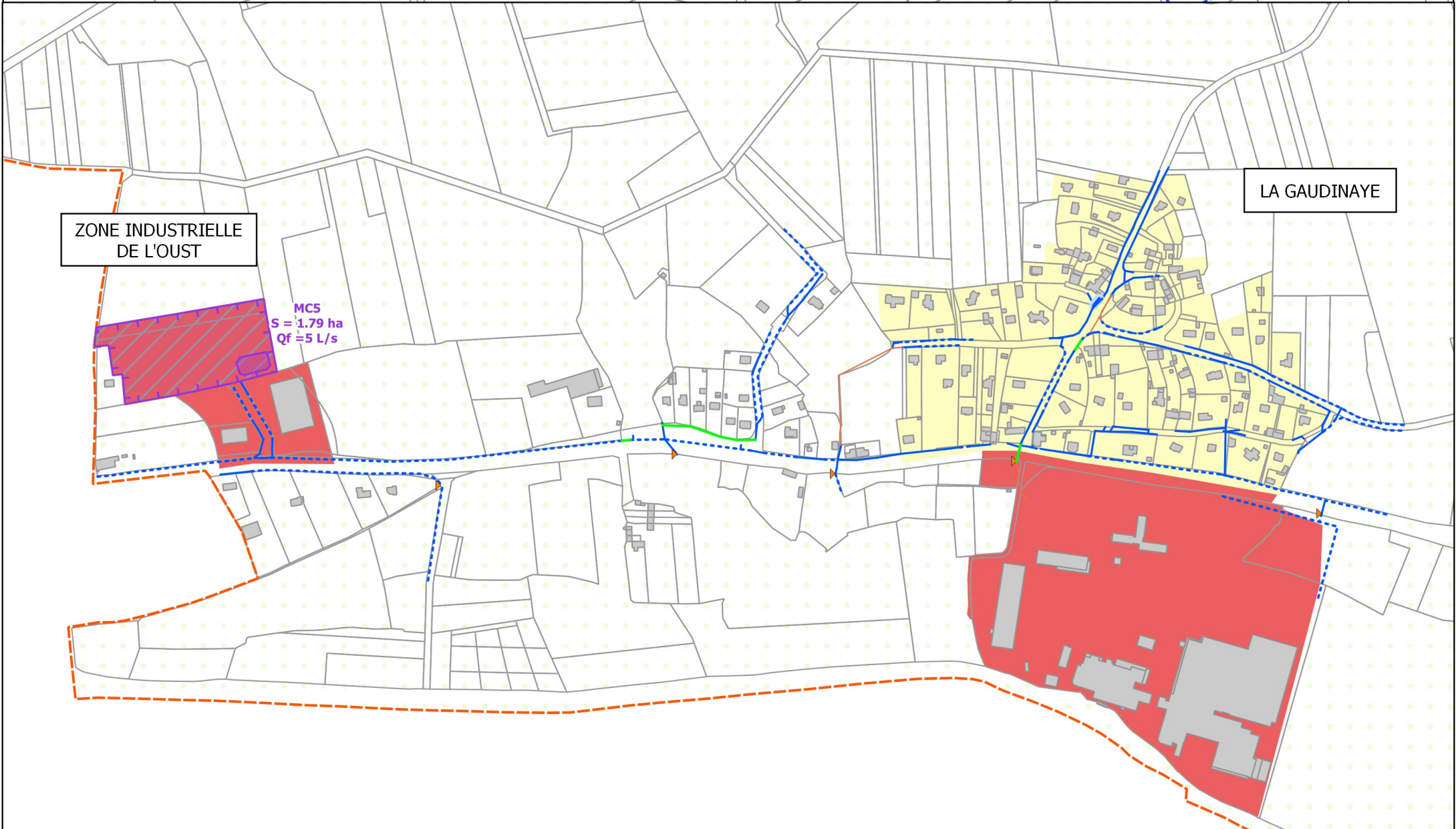
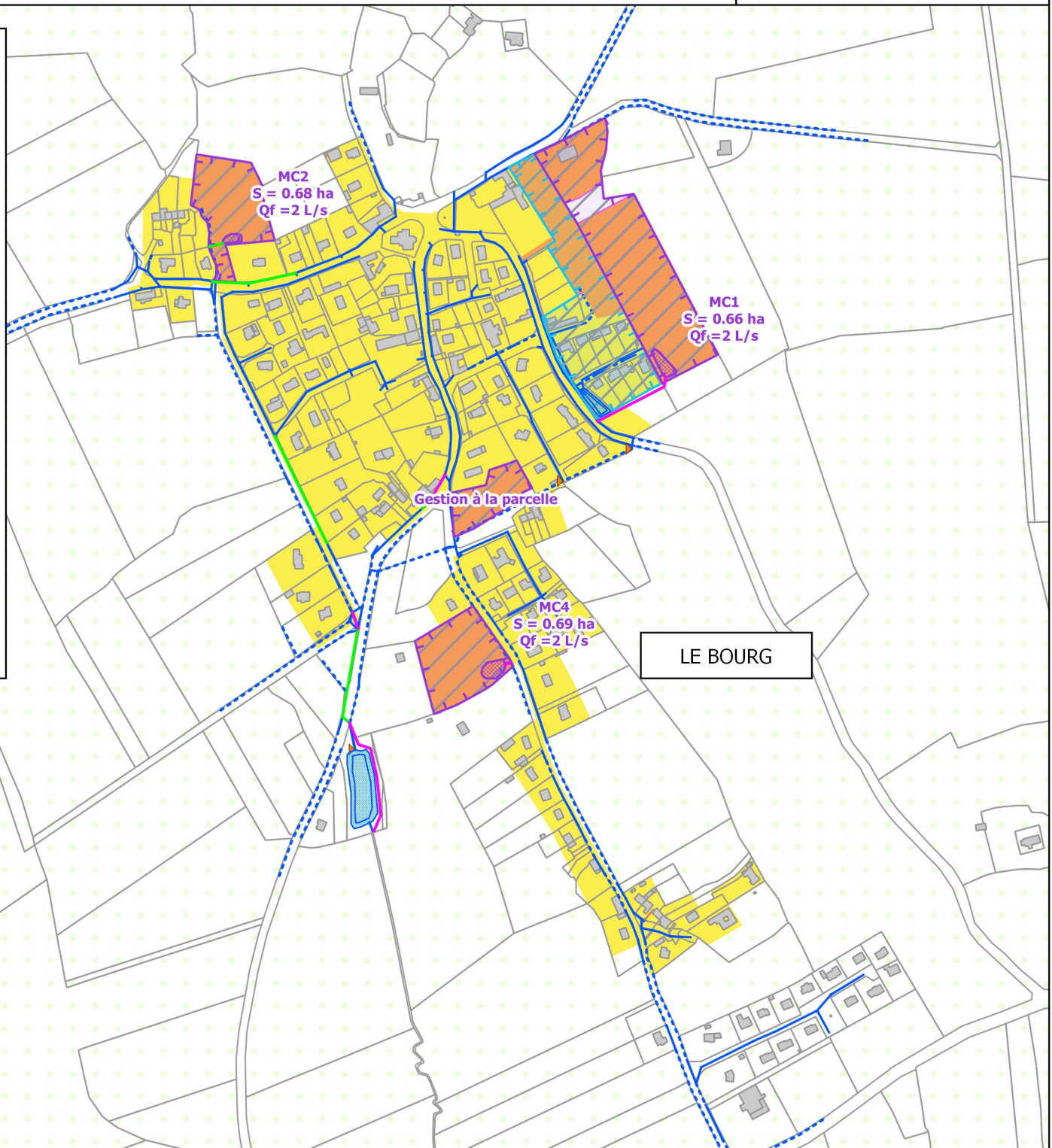
- Bassin de rétention existant (BR)
- Mesure compensatoire (MC)


**Surface de collecte des ouvrages hydrauliques :**

- Surface de collecte des bassins de rétention existants
- Surface de collecte des mesures compensatoires (MC)

**Réseau pluvial existant :**

- Exutoire
- Réseau canalisé
- Fossé





Commune de Missiriac (56)


**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**REVISION N°1**

Pièce n°7A : Annexes sanitaires

Plan du réseau d'alimentation  
 en eau potable  
 Echelle : 1/ 5 500e

**Légende :**

- Réseau d'alimentation en eau potable
- + Equipements de défense incendie



Commune de Missiriac (56)

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**REVISION N°1**

Pièce n°7A : Annexes sanitaires  
 Plan du réseau des Eaux Usées  
 Echelle : 1/ 5 500e

- Légende :**
- Réseaux gravitaires
  - - - Réseaux de refoulement
  - ◆ Poste de refoulement
  - ▼ Dégrilleur
  - Sites de traitement des eaux usées